

## [Des Ad'AP peuvent encore être déposés](#) [1]

Le gouvernement informe qu'il est encore possible [de déposer des Ad'Ap](#) [2] (Agenda d'accessibilité programmée) dans les préfectures. Les raisons du retard doivent être expliquées au préfet pour éviter la pénalité.

### Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/des-adap-peuvent-encore-%C3%AAtre-d%C3%A9pos%C3%A9s>

[2] <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Accessibilite-.html>